

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**  
**Séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2018**

**Le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la mairie, le 26 juillet 2018, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUSSU, maire, sur convocation du 20 juillet 2018.**

**Étaient présents** : MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, GALLON Evelyne, AMBROIS Jean-Noël, BANNIER Géraldine, BARRAIS Didier, BRUCHET Anaëlle, CHENU Stéphane, FEVRIER Corinne, THOMAS Flavie

**Formant la majorité des membres en exercice (11)**

**Absents excusés** : PERRIER Jean-Yves, DANEELS David

**Absents non excusés** : DAVENEL Yannis, RAIMBAULT Jean-François,

**TOURTIER Christophe est nommé secrétaire de séance.**

**Ouverture de la séance à 20 heures 30.**

**Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2018 est-il approuvé ? OUI**

**1<sup>ère</sup> partie de réunion : rapports soumis à délibération**

**Fibre optique - adressage : devis de la poste**

Suite à la rencontre avec Monsieur Daniel DAGUER, responsable production à la Poste, afin d'apporter des précisions sur « l'aide à la dénomination et numérotation » des voies hors agglomération de la commune, un devis a été fourni :

Descriptif	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rapport méthodologique	765,00 €	153,00 €	918,00 €
Audit et conseil	3 120,00 €	624,00 €	3 744,00 €
Réalisation du plan d'adressage	960,00 €	192,00 €	1 152,00 €
Fin de prestation	255,00 €	51,00 €	306,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>1 020,00 €</b>	<b>6 120,00 €</b>

⇒ Rapport méthodologique :

L'objectif de ce document est de définir de façon claire et précise la manière dont les équipes de La Poste et celle de la commune vont collaborer afin de concrétiser le projet lié à la qualité de l'adressage.

Il se décompose en 2 parties :

- Les bonnes pratiques et les recommandations
- Le cadrage du projet (rythme, interlocuteurs, périmètre géographique, planning, rôle de chacun...)

⇒ L'audit et conseil :

L'objectif de l'audit est de :

- Réaliser un état des lieux de la qualité de l'adresse de la commune en matière de dénomination et numérotation : identification des voies homonymes, non numérotées, partiellement numérotées...
- Analyser et formuler des recommandations d'actions d'amélioration soumises à la décision finale de la Mairie.

Ces informations sont rassemblées dans le rapport d'Audit et Conseil.

⇒Réalisation du projet d'adressage :

L'objectif du projet d'adressage est la mise en œuvre concrète des préconisations validées suite à l'Audit et Conseil :

- Mettre à jour la base d'adresses (dénomination et numérotation modifiées ou créées) et la cartographie du territoire via le Guichet Adresse
- D'une vérification ponctuelle sur le terrain faite en cas de doute par le facteur (ex : vérification qu'il n'y a pas 2 entrées pour un même immeuble).

Le livrable comprend :

- La correspondance entre anciennes et nouvelles adresses avec une cartographie des nouvelles adresses créées dans le Guichet Adresse
- Un tableau prospectif « Communes nouvelles » le cas échéant
- Le projet d'arrêté municipal

⇒Fin de prestation :

Communication citoyennes en amont :

- Accompagnement à l'organisation et à l'animation de réunions citoyennes pour préparer les administrés au projet d'adressage et leur donner le sens de la démarche

Communication citoyenne en aval :

- Kit de communication citoyenne personnalisé (courrier d'information, attestation d'adressage, une fiche « qui informer de la modification d'adresse »...)
- Gestion du publipostage, de l'affranchissement et de l'envoi (possibilité de remise en main propre par le facteur accompagnée d'un message et/ou d'un questionnaire).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ **VALIDE** le devis de la Poste pour un montant de 5 100,00 € HT soit 6 120,00 € TTC,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que le contrat se rapportant à ce dossier.

**City stade : demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes des moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 20 670,00 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoires – volets EPCI).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

⇒ Descriptif du projet (localisation si nécessaire)

Les travaux envisagés sont : le terrassement de la plateforme en enrobé puis la réalisation de la structure multisports (dimension 26m x 14m environ) avec la mise en place de l'équipement sportif et de loisirs, de panneaux d'informations et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Les équipements que la commune souhaite mettre en place sur ce terrain sont : des paniers de basketball, des buts de football, des filets pour le volleyball et le badminton.

⇒ Calendrier prévisionnel du projet :

Terrassement : 03 septembre 2018

Équipement : 15 octobre 2018.

⇒ Estimation détaillée du coût du projet

DEPENSES HT	Total HT
<b>TERRASEMENT CITY STADE</b>	
Plateforme	21 530,00 €
<b>ÉQUIPEMENT CITY STADE</b>	
Préparation, sécurité	141,00 €
Équipement	27 101,31 €
Fourniture et pose (buts, poteaux, mobilier urbain)	4 441,02 €
Contrôle des jeux	280,00 €
Option : fourniture et pose de gazon synthétique	8 868,90 €
<b>Total HT</b>	<b>62 362,23 €</b>
TVA	12 472,45 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>74 834,68 €</b>

RECETTES HT	Total HT
Département (contrats de territoire)	20 670,00 €
CAF (subvention)	10 000,00 €
Fonds propres de la commune	31 692,23 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>62 362,23 €</b>

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la Communauté de Commune du Pays de Craon, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – volet communal ».

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le projet et **RETIENT** le calendrier de travaux,
- ⇒ **APPROUVE** le financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 20 670,00 €,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

### **Fondation du Patrimoine : souscription**

Monsieur le Maire explique qu'en cas de fonds insuffisants pour la réalisation de projets de restauration (rénovation de l'église) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association, la souscription peut permettre de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de ces projets. La délégation départementale de la Fondation du Patrimoine joue le rôle d'interface financière au service du maître d'ouvrage. Elle récolte les fonds et reverse à celui-ci l'intégralité des sommes recueillies (moins 6% de frais de gestion), à la fin des travaux et sur présentation des factures acquittées.

Afin de mobiliser les différents acteurs locaux ou extérieurs susceptibles d'apporter leur soutien à nos projets de restauration, le maître d'ouvrage, doit élaborer un plan de communication destiné à réunir les fonds suffisants au financement du projet.

Le projet sera visible sur le site internet de la Fondation du Patrimoine dès lors que la souscription sera signée. Le dépliant y sera disponible et les donateurs pourront faire un don en ligne.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son adhésion à la Fondation du Patrimoine lors du conseil du 24 mai 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à :

- ◇ **SOUSCRIRE** à la Fondation du Patrimoine,
- ◇ **ELABORER** un plan de communication,
- ◇ **SIGNER** le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire ou tout acte s'y rapportant.

<p><b>2<sup>ème</sup> partie de réunion :</b> <b>Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire</b></p>
---

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Luc MOUSSU, Maire de Courbeville communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2017 :

### **3<sup>ème</sup> partie de réunion : informations et questions diverses**

#### **Église**

L'église de COURBEVEILLE nécessite des travaux de rénovation. La toiture à besoin d'être refaite, des vitraux sont manquants, les boiseries à l'intérieur sont infestées par la « mэрule ».

Le Conseil Municipal à décider, dans un premier temps, de rénover la toiture afin de la mettre « hors eau ».

Suite à la chute d'un bloc de plâtre dans le cœur de l'édifice samedi 14 juillet 2018, Monsieur le Maire se voit dans l'obligation de prendre un arrêté de fermeture provisoire de l'église afin d'assurer la sécurité des paroissiens.

Depuis, l'intérieur continue de se dégrader à cause de l'humidité. Afin de l'aérer, il est nécessaire d'ouvrir une porte. Une rubalise sera mise en place, interdisant l'entrée. L'arrêté de fermeture restera affiché sur la porte.

#### **Lotissement du Puits**

La réception des travaux pour l'entreprise CHAZE a été faite le 24 juillet 2018 avec la société TECAM.

L'entreprise « Gorronnaise de Jardin » est venu faire une reprise de bâchage. Les travaux plantations seront effectués soit le 30 octobre 2018 en condition humide, soit le 30 novembre 2018 en condition sèche.

Afin de promouvoir la vente des 5 parcelles restantes dans le lotissement, une campagne de communication va être faite dans différents lieux ou sites d'annonces.

<b>Agenda</b>			
Date	Heure	Lieu	Objet
Jeudi 27 septembre 2018	20h30	Mairie	Conseil Municipal
Mardi 11 septembre 2018	20h30	Mairie	Réunion Maire Adjoint

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

Les présents ont signé.

*Affiché le 30/07/2018*

*Accord du secrétaire de séance donné le 30/07/2018*

*Notifié aux membres du conseil municipal le 30/07/2018*